



SENAC IMMOBILIER
Adhérent SNPI



BARÈME DES HONORAIRES MAXIMUMS TTC - TRANSACTION

Honoraires en vigueur au 15 septembre 2026

Honoraires applicables aux biens à usage d'habitation et aux locaux commerciaux

MANDAT SIMPLE

PRIX DE VENTE	HONORAIRES MAXIMUMS TTC	CHARGE
Jusqu'à 150 000 € inclus	8 % du prix de vente Minimum : 5 000 € TTC	VENDEUR
À partir de 151 001 €	7 % du prix de vente	VENDEUR
Terrains	20 000 € TTC	VENDEUR

MANDAT EXCLUSIF

PRIX DE VENTE	HONORAIRES MAXIMUMS TTC	CHARGE
Jusqu'à 80 000 € inclus	10 000 € TTC	VENDEUR
De 80 001 € à 190 000 € inclus	15 000 € TTC	VENDEUR
De 190 001 € à 380 000 € inclus	20 000 € TTC	VENDEUR
À partir de 380 001 €	6 % du prix de vente	VENDEUR
Terrains	20 000 € TTC	VENDEUR

PACKAGE POUR LES EXCLUSIVITÉS

- Pose de panneaux
- Mise en avant première page des sites immobiliers internet
- Mise en avant en affichage vitrine
- Pole position sur le site SENAC Immobilier
- Descriptif publicitaire plus détaillé pour une meilleure visibilité
- Compte rendu après chaque visite
- Envoi par mail des statistiques publicitaires
- Pré-validation du financement de l'acquéreur avant la signature du compromis de vente

IMPORTANT : les tranches ci-dessus ne sont pas cumulatives. Le tarif correspondant au prix total de vente du bien s'applique. Les montants et pourcentages indiqués constituent les honoraires maximums TTC pratiqués par SENAC IMMOBILIER.

Tous nos honoraires sur les transactions immobilières sont calculés sur le prix de vente et sont, sauf disposition particulière prévue au mandat, à la charge du vendeur.

VENTES EN SUCCESSION : les honoraires peuvent être mis à la charge de l'acquéreur lorsqu'il en est ainsi convenu dans le mandat. Ils sont alors calculés sur le prix net vendeur et exprimés TTC. L'annonce doit respecter les mentions réglementaires applicables.

Les honoraires comprennent notamment les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

APRÈS PAIEMENT DE TOUTE TRANSACTION, IL VOUS SERA DÉLIVRÉ UNE NOTE.

* TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.

SENAC IMMOBILIER - 39 rue d'Ermont - 95320 Saint-Leu-la-Forêt
SARL au capital de 180 000 € - RCS Pontoise B 428 654 941
Carte professionnelle : CPI 9501 2018 000 033 - CCI Paris Île-de-France
Garantie financière : 110 000 € - CEGC - sans réception de fonds
Assurance responsabilité professionnelle : GENERALI - Police n° AL591311 / 21651